

**HERBICIDE PROWL<sup>MD</sup> H<sub>2</sub>O**

Micro-encapsulé pendiméthaline dans un support aqueux

MICROCAPSULE SUSPENSION

**COMMERCIAL (USAGE AGRICOLE)**

(NE PEUT ÊTRE MIS EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, EXCEPTÉ POUR LES OIGNONS SECS DANS LES SOLS MINÉRAUX OIGNONS VERTS ET POIREAUX TRANSPLANTÉS EN SOLS MINÉRAUX, SEMIS DIRECT OU TRANSPLANTATION DE BROCOLI, CHOU ET CHOU-FLEUR DANS LES SOLS MINÉRAUX, ÉCHALOTTES À BULBES SECS ET AIL EN SOLS MINÉRAUX, TOMATES TRANSPLANTÉES AU CHAMP ET CULTIVÉES EN SOL MINÉRAL, CAROTTES ET PRODUCTION COMMERCIALE DE PLANTES ORNAMENTALES À L'EXTÉRIEUR)

**PRINCIPE ACTIF :** Pendiméthaline ..... 455 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, à raison de 0,0025 % à titre d'agents de conservation

**N° D'HOMOLOGATION** 29542

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673

**CONTENU NET :** 5 L à 1000 L, Vrac

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive, 5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario  
L5R 4H1  
1-877-371-2273

PROWL est une marque déposée de l'American Cyanamid, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

## PRÉCAUTIONS

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AERIENNE.
3. Nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Cause une irritation modérée de l'œil. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application avec une rampe terrestre et une cabine fermée.
5. Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la toilette.
6. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants résistant aux produits chimiques avant de les enlever. Se laver les mains aussitôt que possible (ou toute autre partie de la peau qui est entrée en contact avec le produit) avec du savon et de l'eau et enfiler des vêtements propres.
7. Retirer les vêtements et l'équipement de protection individuelle immédiatement si le pesticide entre en contact avec la peau soit parce que les vêtements en ont été imbibés, soit à cause d'un déversement. Laver par la suite la peau à fond et remettre des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.
8. Jeter les vêtements et autres matériels absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. Ne pas les réutiliser.
9. À l'exception des applications sur le soya, les arbres à fruits, du semis direct des oignons verts en terre noire, des poireaux transplantés en terre noire, des échalotes à bulbes secs et de l'ail en terre noire, ne pas entrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées lors de la période de retrait (PR) de 24 heures. Pour le semis direct des oignons verts en terre noire et les poireaux transplantés en terre noire, ne pas entrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées lors de la période de retrait (PR) de 4 jours pour le dépistage, 7 jours pour l'ajustement manuel de l'irrigation, et 15 jours pour le désherbage à la main. Pour les échalotes à bulbes secs en terre noire et de l'ail en terre noire, ne pas entrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées lors de la période de retrait (PR) de 5 heures pour le dépistage ou l'éclaircissage des échalotes à bulbes secs ou de l'ail.
10. N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des secteurs habités ou des secteurs d'activité humaine où se trouvent des maisons, des chalets, des écoles, des zones récréatives, etc. est minimal. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'une inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.
11. Il est recommandé que ce produit ne soit pas appliqué d'une façon qui va toucher les travailleurs ou autres personnes soit directement ou via une dérive. Seules les personnes portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisées à pénétrer dans le site traité pendant l'application.

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

## ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ou les aliments pour les humains ou les animaux lors de l'entreposage du produit.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** gèle aux environs de -9°C et est stable sous des conditions de gel et de dégel. Si ce produit a été entreposé lorsque des températures glaciales sont survenues, bien agiter ou mélanger les composantes du contenant avant l'emploi.

## **ÉLIMINATION / DÉCONTAMINATION**

### **Contenants Recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants Réutilisables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## HERBICIDE PROWL<sup>MD</sup> H<sub>2</sub>O

Micro-encapsulé pendiméthaline dans un support aqueux

MICROCAPSULE SUSPENSION

### COMMERCIAL (USAGE AGRICOLE)

(NE PEUT ÊTRE MIS EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, EXCEPTÉ POUR LES OIGNONS SECS DANS LES SOLS MINÉRAUX OIGNONS VERTS ET POIREAUX TRANSPLANTÉS EN SOLS MINÉRAUX, SEMIS DIRECT OU TRANSPLANTATION DE BROCOLI, CHOU ET CHOU-FLEUR DANS LES SOLS MINÉRAUX, ÉCHALOTTES À BULBES SECS ET AIL EN SOLS MINÉRAUX, TOMATES TRANSPLANTÉES AU CHAMP ET CULTIVÉES EN SOL MINÉRAL, CAROTTES ET PRODUCTION COMMERCIALE DE PLANTES ORNAMENTALES À L'EXTÉRIEUR)

**PRINCIPE ACTIF :** Pendiméthaline ..... 455 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, à raison de 0,0025 % à titre d'agents de conservation

N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION 29542

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673

**CONTENU NET : 5 L à 1000 L, Vrac**

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive, 5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario  
L5R 4H1  
1-877-371-2273

PROWL est une marque déposée de l'American Cyanamid, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

## MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS UTILISER** pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation/potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

### Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

**NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE).

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

### Zones tampons

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont nécessaires entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (incluant les prairies, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et la végétation arbustive), les habitats d'eau douce sensibles (incluant les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens/marins.

| Méthode application     | Culture  | Zones tampons (mètres) nécessaire pour la protection de : |         |              |  |         |              | Habitat terrestre |
|-------------------------|--|---|---------|--------------|--|---------|--------------|-------------------|
|                         |  | Habitat d'eau douce aux profondeurs de:                   |         |              | Habitat estuarien/marin aux profondeurs de : |         |              |                   |
|                         |  | Moins de 1 m  | 1 à 3 m | Plus que 3 m | Moins de 1 m                                 | 1 à 3 m | Plus que 3 m |                   |
| Pulvérisateur agricole* | Oignons à bulbes secs, échalottes à bulbes secs, ail et carottes (terre noire)                     | 15  | 5       | 2            | 40   | 15      | 5            | 5                 |
|                         | Maïs de grande culture et carottes (sol minéral), millet perlé                                     | 5   | 2       | 1            | 20   | 10      | 3            | 2                 |
|                         | Oignons à bulbes secs, échalottes à bulbes secs et ail dans les sols minéraux de l'ouest du Canada | 5   | 2       | 1            | 20   | 5       | 3            | 2                 |
|                         | Oignons à bulbes secs, échalottes à bulbes secs et ail dans les sols minéraux de l'est du Canada   | 5   | 3       | 1            | 25   | 10      | 4            | 4                 |
|                         | Soya   | 5   | 2       | 1            | 15   | 5       | 2            | 2                 |
|                         | Haricots communs sec   | 5   | 2       | 1            | 15   | 5       | 2            | 2                 |

| Méthode application | Culture  | Zones tampons (mètres) nécessaire pour la protection de : |         |              |  |         |              | Habitat terrestre |
|---------------------|--|---|---------|--------------|--|---------|--------------|-------------------|
|                     |  | Habitat d'eau douce aux profondeurs de:                   |         |              | Habitat estuarien/marin aux profondeurs de : |         |              |                   |
|                     |  | Moins de 1 m  | 1 à 3 m | Plus que 3 m | Moins de 1 m                                 | 1 à 3 m | Plus que 3 m |                   |
|                     | Haricots adzuki, mange-tout et de Lima                                       | 5   | 2       | 1            | 15   | 5       | 2            | 2                 |
|                     | Oignons verts (terre noire)  | 15  | 5       | 2            | 40   | 15      | 5            | 5                 |
|                     | Semis direct ou transplantation de brocoli, chou et chou-fleur (sol minéral) | 5   | 2       | 1            | 15   | 5       | 3            | 2                 |
|                     | Tomates transplantées au champ (sol minéral)                                 | 5   | 2       | 1            | 15   | 5       | 2            | 2                 |
|                     | Poireaux transplantés et oignons verts (terre noire)                         | 15  | 5       | 2            | 40   | 15      | 5            | 5                 |
|                     | Poireaux transplantés et oignon vert (sol minéral)                           | 5   | 2       | 1            | 15   | 5       | 2            | 2                 |

\* Dans le cas des pulvérisateurs de champ, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur (hauban, rideau) et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou du sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm au-dessus du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon des produits qui est la plus grande (la plus restrictive).

## MAÏS DE GRANDE CULTURE

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué sur le maïs supprimera certaines graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges (voir la section appropriée sous la rubrique "Instructions pour l'application" pour les mauvaises herbes supprimées).

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être appliqué comme suit, seul en traitement de prélevée ou en mélange en réservoir avec l'atrazine, BANVEL II ou MARKSMAN en prélevée ou en post-levée. L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être aussi appliqué en postlevée comme mélange en réservoir avec ELIM EP 25% DF, ELIM EP 25% DF plus BANVEL II, ACCENT 75 DF plus BANVEL II, glyphosate ou MARKSMAN + glyphosate. Appliquer les mélanges en réservoir en postlevée avec le glyphosate au maïs tolérant au glyphosate seulement (c.-à-d. les variétés avec le gène Roundup Ready<sup>MD</sup>).

Pour un traitement non sélectif et une suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles sélectionnées, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide liquide Roundup<sup>MD1</sup> ou l'herbicide liquide Touchdown<sup>MD</sup> iQ<sup>MC</sup> et appliqué après le semis mais avant l'émergence de la culture.

Les traitements avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** mélangés en réservoir sont plus efficaces dans la suppression des mauvaises herbes lorsqu'il y a suffisamment de pluie dans les sept jours suivant l'application. S'il faut sarcler, en raison de formation de croûte au sol, de sol compacté ou de germination de mauvaises herbes avant que la pluie ne tombe, pratiquer un travail superficiel du sol (avec un houe rotative par exemple) et s'assurer que les semences de maïs sont au-dessous de la surface travaillée. Après un traitement en post-levée hâtive, attendre 7 à 10 jours avant de sarcler. Les graminées annuelles doivent être au stade de la deuxième feuille ou moins avant l'application en post-levée hâtive. Un travail superficiel du sol ou un travail à l'aide d'une houe rotative améliorera généralement la suppression des mauvaises herbes.

Lire et suivre les directives sur l'étiquette des produits associés dans le mélange en réservoir concernant les précautions spécifiques, les restrictions et l'information concernant l'application.

## CLASSIFICATION DES SOLS

La texture des sols est classée comme grossière, moyenne ou fine. Ces termes se définissent plus précisément comme suit :

- Grossière - sable, sable loameux ou loam sableux
- Moyenne - loam sablo-argileux, argile sableuse, loams, limon, loam limoneux
- Fine - loam limono-argileux, loam sablo-argileux, loam argileux, argile limoneuse, argile

## RESTRICTIONS CONCERNANT L'UTILISATION DE LA MÊME CULTURE ET LES ROTATIONS

Pour les mélanges en réservoir avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**, suivre les restrictions des produits utilisés dans le mélange en fonction de la culture.

Dans le cas où la culture est un échec, seule la culture initiale (maïs) peut être semée dans le sol traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** à condition que la profondeur de semis se situe sous la couche de sol travaillée. Il y aura des dommages à la culture si l'ensemencement a lieu dans la couche travaillée du sol qui a été traitée avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. **NE PAS** semer de maïs si la préparation du champ avant de semer à nouveau incorpore l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** dans la zone de germination des semences.

Le champ traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être ensemencée de maïs ou de soya l'année suivant l'application. Les cultures ensemencées à l'automne (blé d'hiver, orge d'hiver, colza d'hiver) ne doivent pas être mises en terre dans un champ où l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** a eu lieu au printemps précédent.

---

<sup>1</sup> Herbicide liquide Roundup original, herbicide liquide Roundup Transorb, herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 ou herbicide liquide Roundup Ultra2



## APPLICATION AVEC FERTILISANTS LIQUIDES

On peut effectuer des applications en prélevée de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** seul ou de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus atrazine, BANVEL II ou MARKSMAN avec des fertilisants liquides, au taux de 200 litres de fertilisant liquide par hectare.

**NE PAS appliquer l'herbicide PROWL H<sub>2</sub>O avec des fertilisants liquides en post-levée. Les applications en postlevée doivent se faire en diluant seulement dans l'eau.**

### Détermination de la compatibilité des fertilisants liquides

Si le mélange fertilisant et herbicide se sépare dans le réservoir de pulvérisation, l'équipement pourrait se boucher et l'application deviendrait inégale, entraînant sans doute une mauvaise suppression des mauvaises herbes et des dommages à la culture. Il faut toujours avoir recours à une détermination de la compatibilité entre l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** seul ou avec d'autres herbicides et le fertilisant liquide à utiliser, en suivant les directives suivantes :

1. Verser 0,5 L de fertilisant dans un contenant de 1 L.
2.
  - i) Lors de l'utilisation de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** seul, ajouter la quantité adéquate de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** tel que spécifiée au tableau ci-dessous.
  - ii) Lors de l'utilisation de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** en mélange en réservoir, ajouter d'abord la quantité requise du produit associé avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** selon le tableau, puis la quantité adéquate de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.
3. Fermer le contenant et bien mélanger pendant 10 secondes. Laisser ensuite reposer pendant 30 minutes et observer le résultat. Regarder plus spécifiquement les signes de séparation comme une couche huileuse ou la présence de globules, de boue, de flocons, ou de toute autre forme de précipité.
4. Déterminer la compatibilité :
  - i) Si le mélange fertilisant et herbicide(s) ne présente aucun signe de séparation, utiliser ce mélange en réservoir dans votre pulvérisateur.
  - ii) Si la solution se sépare mais se mélange à nouveau rapidement lorsqu'agitée, on peut l'utiliser si un bon niveau d'agitation est maintenu dans le réservoir de pulvérisation.
  - iii) Si une fois séparé le mélange ne peut pas être à nouveau mélangé, NE PAS utiliser l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** avec ce fertilisant particulier.

| Quantité d'herbicide, selon le produit utilisé, à ajouter à 0,5 L de solution de fertilisant liquide* |  |                                      |                     |                    |
|---|--|--------------------------------------|---------------------|--------------------|
| Litres de fertilisant liquide à appliquer par hectare   | Herbicide <b>PROWL H<sub>2</sub>O</b> seul | Aatrex Liquid 480 ou Aatrex Nine-O** | Herbicide BANVEL II | Herbicide MARKSMAN |
| 200   | 9 mL                                       | 8 mL ou 4 g                          | 3 mL                | 11 mL              |

\* Selon les taux d'utilisation maximums recommandés sur l'étiquette de chaque produit

\*\* Pour l'atrazine à différente concentration, ajuster la dose en conséquence

## RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une fois dans la saison dans chaque champ.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une année consécutive.

### **NE PAS INCORPORER OU DE SÉRIEUX DOMMAGES AU MAÏS POURRAIENT SURVENIR.**

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** avec des fertilisants liquides en post-levée.

L'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** est restreinte seulement au maïs cultivé dans des sols de texture moyenne ou fine qui contiennent plus de 3 % de matière organique.

NE PAS utiliser sur du maïs cultivé en sols organiques ou terres noires.

À moins d'indications contraires, NE PAS ajouter d'huile ou surfactant lors des applications en postlevée.

Le lit de semis devra être ferme, émotté et sans débris. Semez le maïs à AU MOINS 4 cm de profondeur afin de s'assurer que la graine est bien couverte.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** supprime certaines graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges alors qu'elles germent mais il ne peut supprimer les mauvaises herbes déjà en place. Détruire les mauvaises herbes existantes avant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** (à l'exception de traitements de combinaison spécifiques recommandés pour l'application en post-levée ou lorsque mélangé en réservoir avec le glyphosate et appliqué comme traitement de prélevée). La suppression peut être réduite par des conditions d'humidité excessive, de froid inhabituel, de chaleur ou de sécheresse, ce qui retarde la germination ou l'étend sur une longue période de temps.

Lorsqu'appliqué selon les indications de l'étiquette et en conditions normales de croissance, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** ne causera aucun dommage à la culture. Une application excessive peut entraîner une perte de culture ou des dommages, ou encore laisser des résidus dans le sol. Une application inégale peut réduire la suppression des mauvaises herbes ou causer des dommages à la culture.

Les maladies des jeunes plants, la température froide, l'humidité excessive, l'ensemencement profond, un sol au pH élevé ou à salinité élevée ou la sécheresse peuvent affaiblir les jeunes plants et les plantes et augmenter la possibilité de dommages causés à la culture par l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. Dans ces conditions, le rendement de la culture peut être réduit.

NE PAS servir en pâture le maïs immature ou le maïs coupé pour l'ensilage dans une période inférieure à 100 jours suivant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

NE PAS appliquer sur le maïs sucré ou sur le maïs cultivé pour ses semences.

## INSTRUCTIONS POUR L'APPLICATION

Appliquer l'herbicide de façon uniforme avec un équipement terrestre calibré adéquatement en utilisant 200 L/ha d'eau ou plus.

Utiliser un pulvérisateur à basse pression bien calibré (138 kPa à 276 kPa) doté de buses à jet plat de type 80° ou 110° afin d'obtenir une distribution uniforme et rendre la dérive minimale. Maintenir la conduite de retour au fond ou près du fond du réservoir afin de minimiser la formation de mousse. Les filtres des buses ne doivent pas être plus fins que 50 mailles.

## **A. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O seul**

### **Calendrier d'application**

Prélevée - après l'ensemencement, avant la levée de la culture ou des mauvaises herbes

**Taux d'application :** 3,7 L/ha de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**

Herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué seul selon les directives supprimera les mauvaises herbes suivantes :

#### **Graminées**

Échinochloa pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente)  
Panic d'automne  
Sétaire verte

#### **Mauvaises herbes à feuilles larges**

Chénopode blanc <sup>1</sup>  
Amarante à racine rouge <sup>1</sup> (Répression seulement)

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

## **B. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + glyphosate (Herbicide Liquide Roundup<sup>1</sup> ou Touchdown iQ)**

Pour un traitement de brûlage et une suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles sélectionnées, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être mélangé en réservoir à une dose de 3,7 L/ha avec l'herbicide liquide Roundup <sup>1</sup> ou l'herbicide liquide Touchdown iQ et appliqué après le semis mais avant l'émergence de la culture.

Consulter l'étiquette du glyphosate pour les doses d'application et les mauvaises supprimées par le glyphosate aussi bien que pour des recommandations, précautions and restrictions supplémentaires.

<sup>1</sup> L'herbicide liquide Roundup Original, l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 ou l'herbicide liquide Roundup Ultra2

## **C. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + ATRAZINE (Herbicide Liquide Aatrex 480, Atrazine 480, Aatrex Nine-O, Atrazine 90WG ou Atrazine 90WP)**

### **Calendrier d'application**

Prélevée - après l'ensemencement, avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture  
Post-levée - avant le stade de la deuxième feuille des graminées annuelles et jusqu'au stade de la quatrième feuille du maïs inclusivement

## Taux d'application

| Période d'application | Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O | Herbicide Aatrex Liquide 480 OU Atrazine 480* | Herbicide Aatrex Nine-0, Atrazine 90WG OU Atrazine 90WP* |
|-----------------------|----------------------------------|---|--|
| Prélevée              | 3,7 L/ha                         | 3,1 L/ha                                      | 1,7 kg/ha  |
| Postlevée             | 3,7 L/ha                         | 3,1 L/ha                                      | 1,7 kg/ha  |

\*Pour l'atrazine à différente concentration, ajuster la dose en conséquence

Ce mélange en réservoir appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes suivantes :

### Graminées

Échinochloa pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente) <sup>1</sup>  
Panic d'automne  
Sétaire verte  
Sétaire glauque

### Mauvaises herbes à feuilles larges

Petite herbe à poux  
Chénopode blanc <sup>2</sup>  
Amarante à racine rouge <sup>2</sup>  
Renouée  
Abutilon <sup>3</sup>

<sup>1</sup> l'application en prélevée seulement

<sup>2</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

<sup>3</sup> l'application en post-levée hâtive seulement jusqu'au stade de la troisième feuille du maïs

## D. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + Herbicide BANVEL II

### Calendrier d'application

Prélevée - après l'ensemencement, avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture

Post-levée - avant le stade de la deuxième feuille des graminées annuelles et jusqu'au stade de la quatrième feuille du maïs inclusivement

## Taux d'application

| Période d'application | Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O | Herbicide BANVEL II |
|-----------------------|----------------------------------|---------------------|
| Prélevée              | 3,7 L/ha                         | 1,25 L/ha           |
| Post-levée            | 3,7 L/ha                         | 0,6 to 1,25 L/ha    |

Ce mélange en réservoir appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes suivantes :

### Graminées

Échinochloa pied-de-coq <sup>1</sup>  
Digitaire (sanguine et astringente) <sup>2</sup>  
Panic d'automne <sup>2</sup>  
Sétaire verte

### Mauvaises herbes à feuilles larges

Petite herbe à poux  
Chénopode blanc <sup>3</sup>  
Amarante à racine rouge <sup>3</sup>  
Abutilon

<sup>1</sup> l'application en post-levée fournit une suppression partielle et réduit la compétition de cette mauvaise herbe

- <sup>2</sup> l'application en prélevée seulement  
<sup>3</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

### Précaution

NE PAS appliquer si la température excède 25°C lors de l'application.

## E. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + Herbicide MARKSMAN

### Calendrier d'application

Prélevée - après l'ensemencement, avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture  
 Post-levée - avant le stade de la deuxième feuille des graminées annuelles

### Taux d'application

| Période d'application | Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O | Herbicide MARKSMAN* |
|-----------------------|----------------------------------|---------------------|
| Prélevée              | 3,7 L/ha                         | 3,7 à 4,5 L/ha      |
| Postlevée             | 3,7 L/ha                         | 3,7 à 4,5 L/ha      |

\* Consulter l'étiquette de MARKSMAN pour connaître les taux d'application, les recommandations, les précautions et les restrictions.

Ce mélange en réservoir appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes suivantes :

#### Graminées

Échinochloa pied-de-coq <sup>1</sup>  
 Digitale (sanguine et astringente) <sup>1</sup>  
 Panic d'automne <sup>2</sup>  
 Sétaire verte  
 Panic capillaire avancé

#### Mauvaises herbes à feuilles larges

Petite herbe à poux  
 Chénopode blanc <sup>1,3</sup>  
 Amarante à racine rouge <sup>3</sup>  
 Abutilon <sup>4</sup>

- <sup>1</sup> l'application en post-levée fournit une suppression partielle et réduit la compétition de cette mauvaise herbe  
<sup>2</sup> application en prélevée seulement  
<sup>3</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines  
<sup>4</sup> l'application en prélevée fournit une suppression partielle et réduit la compétition de cette mauvaise herbe

### Précautions

- NE PAS appliquer si la température excède 25°C lors de l'application.
- NE PAS appliquer aux endroits où la dérive pourrait atteindre des cultures sensibles.

## F. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + Herbicide ELIM EP 25% DF

### Calendrier d'application

Post-levée - du stade de la première à la quatrième feuille des graminées annuelles et de l'épi jusqu'au stade trois feuilles du maïs

### Taux d'application

Ajouter un agent surfactant non-ionique à 0,2 % v/v (2 L/ 1 000 L) au mélange en réservoir.

| Période d'application | Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O | Herbicide Elim EP 25% DF |
|-----------------------|----------------------------------|--------------------------|
| Postlevée             | 2,2 L/ha                         | 50 g/ha                  |

Ce mélange en réservoir appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes suivantes :

#### Graminées

Échinochloa pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente)  
Panic d'automne  
Sétaire verte  
Panic capillaire avancé  
Sétaire glauque

#### Mauvaises herbes à feuilles larges

Chénopode blanc <sup>1,2</sup>  
Amarante à racine rouge <sup>1</sup>

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

<sup>2</sup> fournit une suppression partielle et réduit la compétition de cette mauvaise herbe

### G. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + ELIM EP 25% DF + BANVEL II

#### Calendrier d'application

Postlevée - au stade de la première à la quatrième feuille des graminées annuelles et de l'épi jusqu'au stade de la troisième feuille du maïs

#### Taux d'application

Ajouter un agent surfactant non-ionique à 0,2 % v/v (2 L/1 000 L) au mélange en réservoir.

| Période d'application | Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O | Herbicide Elim EP 25% DF | Herbicide BANVEL II |
|-----------------------|----------------------------------|--------------------------|---------------------|
| Postlevée             | 2,2 L/ha                         | 50 g/ha                  | 625 mL/ha           |

Ce mélange en réservoir appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes suivantes :

#### Graminées

Échinochloa pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente)  
Panic d'automne  
Sétaire verte  
Panic capillaire avancé  
Sétaire glauque

#### Mauvaises herbes à feuilles larges

Chardon des champs (parties aériennes seulement)  
Spargoute des champs  
Saponaire des vaches  
Morelle noire de l'Est  
Liseron des champs  
Renouée scabre  
Renouée persicaire  
Chénopode blanc <sup>1</sup>  
Petite herbe à poux  
Amarante à racine rouge <sup>1</sup>  
Laiteron des champs (parties aériennes seulement)  
Sarrasin de Tartarie

Abutilon  
Renouée liseron  
Moutarde des champs  
Vélar fausse giroflée

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

## H. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + ACCENT 75 DF + BANVEL II

### Calendrier d'application

Postlevée - au stade de la première à la quatrième feuille des graminées annuelles et de l'épi jusqu'au stade de la troisième feuille du maïs

### Taux d'application

Ajouter AGRAL 90 à 0,2 % v/v (2 L/1 000 L) au mélange en réservoir.

| Période d'application | Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O | Herbicide Accent 75 DF | Herbicide BANVEL II |
|-----------------------|----------------------------------|------------------------|---------------------|
| Postlevée             | 2,2 L/ha                         | 16,7 g/ha              | 625 mL/ha           |

Ce mélange en réservoir appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes suivantes :

#### Graminées

Échinochloa pied-de-coq  
Panic d'automne  
Sétaire verte  
Digitaire sanguine <sup>1</sup>  
Panic capillaire avancé  
Sétaire glauque<sup>1</sup>

#### Mauvaises herbes à feuilles larges

Chardon des champs (parties aériennes seulement)  
Spargoute des champs  
Saponaire des vaches  
Liseron des champs  
Renouée scabre  
Renouée persicaire  
Chénopode blanc <sup>2</sup>  
Petite herbe à poux  
Amarante à racine rouge <sup>2</sup>  
Laiteron des champs (parties aériennes seulement)  
Sarrasin de Tartarie  
Abutilon  
Renouée liseron  
Moutarde des champs  
Vélar fausse giroflée

<sup>1</sup> répression seulement

<sup>2</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

## I. PROWL H<sub>2</sub>O Herbicide + Glyphosate

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être appliqué en mélange en réservoir avec le glyphosate comme une application en post-levée au maïs tolérant au glyphosate pour le traitement non sélectif des mauvaises herbes sur l'étiquette du glyphosate et une suppression résiduelle des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges suivantes.

Se référer à l'étiquette du glyphosate pour les mauvaises herbes supprimées en plus de celles énumérées ci-dessous :

**Graminées**

Échinochloa pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente)  
Sétaire verte

**Mauvaises herbes à feuilles larges**

Chénopode blanc <sup>1</sup>  
Amarante à racine rouge <sup>1</sup>

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

**Calendrier d'application**

Postlevée - au stade de la première à la quatrième feuille du maïs tolérant au glyphosate (c.-à-d. les variétés avec le gène Roundup Ready<sup>MD</sup>)

**Avertissement**

Les variétés de maïs qui ne sont pas désignées comme pouvant tolérer le glyphosate seront endommagées ou détruites par ce traitement. Consulter l'étiquette du glyphosate pour d'autres recommandations, précautions et restrictions.

**Taux d'application**

| Période d'application | PROWL H <sub>2</sub> O Herbicide | glyphosate*                                       |
|-----------------------|----------------------------------|---|
| Postlevée             | 2,2 L/ha                         | 2,5 L/ha de glyphosate<br>(360 g éa/L équivalent) |

\* L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** est compatible avec toutes les formulations liquides de glyphosate homologuées pour une utilisation comme traitement de post-émergence du maïs tolérant au glyphosate dans lequel le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine, de sel de di-ammonium ou de sel de potassium.

**J. PROWL H<sub>2</sub>O Herbicide + MARKSMAN Herbicide + Glyphosate**

L'ajout de l'herbicide MARKSMAN au mélange en réservoir ci-dessus de l'herbicide glyphosate + l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** (voir section I) fournira l'amélioration de la suppression résiduelle des mauvaises herbes à feuille large et graminées annuelles dans le maïs tolérant au glyphosate.

Se référer à l'étiquette du glyphosate pour les mauvaises herbes supprimées en plus de celles énumérés ci-dessous :

**Graminées**

Échinochloa pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente)  
Sétaire verte

**Mauvaises herbes à feuilles larges**

Chénopode blanc <sup>1</sup>  
Petite herbe à poux  
Amarante à racine rouge <sup>1</sup>  
Abutilon

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

**Calendrier d'application**

Postlevée - au stade de la première à la quatrième feuille du maïs tolérant au glyphosate (c.-à-d. les variétés avec le gène Roundup Ready<sup>MD</sup>)



### Avertissement

Les variétés de maïs qui ne sont pas désignées comme pouvant tolérer le glyphosate seront endommagées ou détruites par ce traitement. Consulter l'étiquette du glyphosate pour d'autres recommandations, précautions et restrictions.

### Taux d'application

| Période d'application | PROWL H <sub>2</sub> O Herbicide | MARKSMAN | glyphosate*                                    |
|-----------------------|----------------------------------|----------|--|
| Postlevée             | 2,2 L/ha                         | 2,5 L/ha | 2,5 L/ha de glyphosate (360 g éa/L équivalent) |

\* L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** et l'herbicide **MARKSMAN** sont compatibles avec toutes les formulations liquides de glyphosate homologués pour une utilisation comme traitement de post-émergence du maïs tolérant au glyphosate dans lequel le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine, de sel de di-ammonium ou de sel de potassium.

## SOYA

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué en pré-semis sur le soya procurera une suppression résiduelle des mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles ciblées (consultez la section appropriée dans **DIRECTIVES POUR APPLICATION** pour les mauvaises herbes supprimées).

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être appliqué sur le soya comme traitement de surface tôt en pré-semis avec le glyphosate ou avec l'herbicide **PURSUIT** et le glyphosate. L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut aussi être pulvérisé comme application en pré-semis incorporé sur le soya jusqu'à 45 jours avant le semis lors d'un mélange en réservoir avec l'herbicide **PURSUIT**.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** supprimera certaines graminées nuisibles et mauvaises herbes à feuilles larges au moment où elles émergent du sol, cependant il ne supprimera pas les mauvaises herbes établies. Des conditions d'humidité excessive, de froid inhabituel, de chaleur ou de sécheresse, qui retarde la germination ou l'étend sur une longue période de temps peuvent réduire la suppression des mauvaises herbes.

Lire et suivre les directives sur l'étiquette des produits associés dans le mélange en réservoir concernant les précautions spécifiques, les restrictions et l'information concernant l'application.

### RESTRICTIONS CONCERNANT LA REPLANTATION ET LES CULTURES SUIVANT LE SOYA

Pour les mélanges en réservoir de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**, respecter les restrictions de culture du produit associé lors du mélange en réservoir.

Les cultures de rotation suivantes peuvent être semées la saison après l'utilisation de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** dans le soya :

Maïs de grande culture  
Soya  
Fèves blanches et haricots communs

Les cultures semées à l'automne (blé d'automne, orge d'automne, canola d'automne) ne devraient pas être ensemencées dans un champ qui a été traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** le printemps précédent.

Il n'y a pas suffisamment de données pour définir précisément quelles cultures en rotation supplémentaires peuvent être semées la saison suivant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. Effectuer un bio-essai (un essai en bande cultivé jusqu'à maturité) l'année avant de cultiver d'autre culture.

Dans le cas d'un semis non réussi, le champ traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être réensemencé avec du soya ou du maïs, à condition que la profondeur de semis soit inférieure à la couche labourée à nouveau. Retravailler le sol pas plus profond que la zone traitée. Ne pas appliquer un deuxième traitement de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

Dans le cas d'un semis non réussi, le champ traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus l'herbicide PURSUIT peut être réensemencé seulement avec du soya, à condition que la profondeur de semis est inférieure à la couche labourée à nouveau. Retravailler le sol pas plus profond que la zone traitée. Ne pas appliquer un deuxième traitement de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** mélangé en réservoir.

## RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une fois dans la saison dans chaque champ.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une année consécutive.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** après avoir semé le soya car des dommages à la culture pourraient survenir.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sur les sols à texture grossière ou contenant moins de 3% de matière organique.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sur le soya à moins de 100 jours de la récolte.

NE PAS faire paître le soya traité avec un mélange en réservoir de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus l'herbicide PURSUIT ni coupé pour le foin; des données suffisantes pour supporter un tel usage ne sont pas disponibles.

NE PAS appliquer l'herbicide PURSUIT comme application en pré-semis incorporé plus d'une année consécutive. Attendre au moins 24 mois entre les applications en pré-semis incorporé.

Consulter l'étiquette ou les étiquettes du mélange en réservoir pour des précautions, restrictions et limitations supplémentaires. Toujours employer en respectant les restrictions et précautions les plus sévères.

## INSTRUCTIONS POUR L'APPLICATION

### A. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + Glyphosate

Pour un traitement non-sélectif et une suppression résiduelle tôt en saison des principales graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges dans le soya, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être mélangé en réservoir à une dose de 2,2 L/ha avec le glyphosate et appliqué comme traitement de surface tôt en pré-semis. Consulter l'étiquette du glyphosate pour les doses d'emploi et les mauvaises herbes supprimées par le glyphosate, tout aussi bien que pour des recommandations, précautions et restrictions supplémentaires. L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** est compatible avec toutes les formulations liquides de glyphosate homologuées pour un tel traitement en pré-semis avant le soya dans lequel le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine, de sel de potassium ou de sel de di-ammonium.

Ce traitement va uniquement fournir une suppression tôt en saison et devrait être employé dans le cadre d'un programme où une autre application herbicide plus tardive est prévue.

Appliquer uniformément avec un équipement terrestre adéquatement ajusté en utilisant un minimum de 200 L d'eau par hectare. Pour réduire le potentiel de dommage à la culture, ce mélange en réservoir doit être appliqué avant le semis de soya dans les situations de semis-direct ou de travail réduit du sol. Le soya devrait être semé à un minimum de 5 cm de profondeur.

Une humidité du sol appropriée est nécessaire pour une action maximale. La quantité de pluie ou d'irrigation requise après l'application dépend de l'humidité du sol existante, de la texture du sol et de la teneur en matière organique. Une quantité d'eau suffisante pour humidifier le sol jusqu'à une profondeur de 5 cm est habituellement appropriée.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** procurera une suppression résiduelle tôt en saison des graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges suivantes. Consulter l'étiquette du glyphosate pour les doses d'application et les mauvaises herbes supprimées par le glyphosate ainsi que pour des recommandations, précautions et restrictions supplémentaires. Les mauvaises herbes sensibles au glyphosate doivent être émergées au moment de l'application.

#### **Graminées**

Échinochloa pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente)  
Sétaire verte  
Sétaire glauque

#### **Mauvaises herbes à feuilles larges**

Chénopode blanc <sup>1</sup> (répression seulement)  
Petite herbe à poux  
Amarante à racine rouge <sup>1</sup>

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

### B. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + herbicide PURSUIT

Pour la suppression des mauvaises herbes annuelles ciblées chez le soya, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être mélangé en réservoir au taux de 2,2 L/ha avec l'herbicide PURSUIT à une dose de 312 mL/ha et appliqué en pré-semis incorporé au soya jusqu'à 45 jours avant le semis.

Un mélange en réservoir de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** avec l'herbicide PURSUIT supprime les mauvaises herbes par un prélèvement via les racines et une translocation jusqu'au point de croissance là où il arrête la croissance de la mauvaise herbe. Une humidité du sol appropriée est nécessaire pour une action maximale. La quantité de pluie ou d'irrigation requise après

l'application dépend de l'humidité du sol existante, de la texture du sol et de la teneur en matière organique. Une quantité d'eau suffisante dans le sol jusqu'à une profondeur de 5 cm est habituellement appropriée. Si une quantité insuffisante d'eau est reçue, un travail du sol est alors recommandé pour supprimer les échappés de mauvaises herbes. Lorsqu'une quantité adéquate d'eau est reçue après des conditions sèches, un mélange en réservoir de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** avec l'herbicide PURSUIT fournira une suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles en germination; l'effet sur les mauvaises herbes établies variera en fonction des espèces de mauvaises herbes et de l'emplacement de leur système racinaire dans le sol. Les mauvaises herbes qui continueront de croître au-delà du stade 2 vraies feuilles pourraient être des échappés et devraient être supprimées par un travail de sol ou l'application d'un herbicide en postlevée.

Appliquer uniformément avec un équipement terrestre adéquatement ajusté en utilisant 100 à 400 litres d'eau à l'hectare. Ce mélange en réservoir doit être appliqué et incorporé au sol avant le semis. Le soya devrait être semé à un minimum de 5 cm de profondeur.

Ce mélange en réservoir peut être appliqué suite à la préparation du terrain et devrait être incorporé soigneusement à une profondeur de 5 cm. Incorporer avant le semis du soya. Une incorporation mécanique peut être réalisée de la façon suivante :

- a) Une herse à disques calibrés pour couper de 7 à 10 cm de profondeur et opérée de 6 à 10 km/h avec un second passage en angle par rapport au premier.
- b) L'équipement tiré par la PDF (sarcluse, cultivateur, bineuse) ajuster pour couper en profondeur et passé une fois à 6 km/h ou moins.
- c) Un cultivateur de champ avec 3 à 4 rangées socs (ne pas utiliser de pointes à ciseaux), espacées à des intervalles de 10 cm ou moins et décalées pour s'assurer que toute la terre a été retournée, ajuster pour couper à 7 cm de profondeur et passer à deux reprises à plus de 7 km/h avec un second passage en angle par rapport au premier.

Si le soya est semé sur une planche, appliquer et incorporez après la formation de la planche en utilisant un équipement tiré par la PDF ou un cultivateur à rouleaux.

Ce mélange en réservoir appliqué tel qu'indiqué supprimera les graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges suivantes :

#### **Graminées**

Échinochloa pied-de-coq  
Sétaire verte  
Sétaire glauque

#### **Mauvaises herbes à feuilles larges**

Petite herbe à poux  
Chénopode blanc  
Amarante à racine rouge  
Abutilon

<sup>1</sup> apporte une suppression partielle et réduit la compétition de cette mauvaise herbe

<sup>2</sup> comprend les biotypes résistant aux triazines

### **C. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + herbicide PURSUIT + Glyphosate**

Pour un brûlage et une suppression résiduelle des principales graminées nuisibles et mauvaises herbes à feuilles larges dans le soya, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être mélangé en réservoir au taux de 2,2 L/ha avec l'herbicide PURSUIT à une dose de 312 mL/ha et avec du

glyphosate utilisé comme traitement de surface tôt en pré-semis. Se référer à l'étiquette du produit du glyphosate pour le taux d'utilisation spécifique et les mauvaises herbes supprimées.

Un mélange en réservoir de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** avec l'herbicide PURSUIT supprime les mauvaises herbes par un prélèvement via les racines et une translocation jusqu'au point de croissance là où il arrête la croissance de la mauvaise herbe. Une humidité du sol appropriée est nécessaire pour une action maximale. La quantité de pluie ou d'irrigation requise après l'application dépend de l'humidité du sol existante, de la texture du sol et de la teneur en matière organique. Une quantité d'eau suffisante dans le sol jusqu'à une profondeur de 5 cm est habituellement appropriée. Si une quantité insuffisante d'eau est reçue, un travail du sol est alors recommandé pour supprimer les échappés de mauvaises herbes. Lorsqu'une quantité adéquate d'eau est reçue après des conditions sèches, un mélange en réservoir de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** avec l'herbicide PURSUIT fournira une suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles en germination; l'effet sur les mauvaises herbes établies variera en fonction des espèces de mauvaises herbes et de l'emplacement de leur système racinaire dans le sol. Les mauvaises herbes qui continueront de croître au-delà du stade 2 vraies feuilles pourraient être des échappés et devraient être supprimées par un travail de sol ou l'application d'un herbicide en postlevée.

Appliquer uniformément avec un équipement terrestre ajusté correctement en utilisant 100 à 200 litres d'eau par hectare. Pour réduire le potentiel de dommage à la culture, ce mélange en réservoir doit être pulvérisé avant l'ensemencement du soya en semis direct ou cultivé en travail réduit du sol. Le soya devrait être semé au minimum à 5 cm de profondeur.

Consulter l'étiquette du glyphosate pour le taux d'application et les mauvaises supprimées par le glyphosate, ainsi que pour les recommandations, précautions et restrictions supplémentaires. L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** est compatible avec toutes les formulations liquides de glyphosate dans lequel le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine, de potassium ou de di-ammonium.

Ce mélange en réservoir appliqué tel qu'indiqué supprimera les graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges suivantes. Consulter l'étiquette du glyphosate pour les mauvaises herbes supprimées par le glyphosate en plus de ceux énumérés ci-dessous. Les mauvaises herbes sensibles au glyphosate doivent être émergées au moment de l'application.

#### **Graminées**

Échinochloa pied-de-coq  
Sétaire verte  
Sétaire glauque

#### **Mauvaises herbes à feuilles larges**

Petite herbe à poux  
Chénopode blanc  
Amarante à racine rouge  
Abutilon

<sup>1</sup> apporte une suppression partielle et réduit la compétition de cette mauvaise herbe

<sup>2</sup> comprend les biotypes résistant aux triazines

### **MILLET PERLÉ (FOURRAGE, GRAIN ET TIGE SUCRÉ)**

**Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF Canada n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait**

**faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.**

Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles ciblées dans le millet perlé (fourrage, grain et tige sucré), l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être appliqué comme traitement en prélevée (après le semis mais avant que les mauvaises herbes et la culture émergent) à une dose de 3,7 L/ha. Semer le millet perlé à une profondeur minimale de 4 cm pour garantir un bon recouvrement des plants. Appliquer uniformément avec un équipement terrestre adéquatement ajusté en utilisant un minimum de 200 L d'eau par hectare.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** supprime certaines graminées annuelles nuisibles et mauvaises herbes à feuilles larges au moment de la germination, mais il ne détruira pas les mauvaises herbes établies.

Une humidité du sol appropriée est nécessaire pour une action maximale. La quantité de pluie ou d'irrigation requise après l'application dépend de l'humidité du sol existante, de la texture du sol et de la teneur en matière organique. Si une quantité insuffisante d'eau est reçue, un travail du sol est alors recommandé pour supprimer les échappés de mauvaises herbes.

Une température anormalement froide, excessivement humide ou chaude et des conditions de sécheresse qui retarde la germination ou prolonge la germination sur une longue période peut réduire la suppression des mauvaises herbes.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué selon les indications va supprimer les espèces de graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges suivantes :

**Graminées**

Échinochloa pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente)  
Panic d'automne  
Sétaire verte

**Mauvaises herbes à feuilles larges**

Chénopode blanc <sup>1</sup>  
Amarante à racine rouge <sup>1</sup>  
(répression seulement)

<sup>1</sup> incluant les biotypes résistant aux triazines

**RESTRICTIONS CONCERNANT LA REPLANTATION ET LES CULTURES SUIVANT LE MILLET PERLÉ**

Dans le cas d'une mauvaise récolte, le sol traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être réensemencé avec du maïs de grande culture, il suffit que la profondeur d'ensemencement soit sous la couche de terre sarclée. Des dommages à la culture vont survenir si la semence est plantée dans la couche de sol qui a été traitée avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. NE PAS semer du maïs là où il y a eu une préparation du sol avant que le semis à incorporé l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** dans la zone de germination.

Les cultures en rotation suivantes peuvent être ensemencées l'année suivant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** utilisé dans le millet perlé :

Maïs de grande culture  
Soya  
Millet perlé

Les cultures ensemencées à l'automne (blé d'hiver, orge d'hiver, colza d'hiver) ne devraient pas être mises en terre dans un champ qui a été traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** le printemps précédent.

**RESTRICTIONS ET LIMITATIONS**

Pour utilisation dans l'Est du Canada seulement.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une fois dans la saison dans chaque champ.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une année consécutive.

**NE PAS** appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** comme traitement de pré-semis ou pré-semis incorporé du millet perlé puisqu'il pourrait y avoir des dommages à la culture.

**NE PAS** appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sur le millet perlé cultivé sur les sols à texture grossière ou contenant moins de 3 % de matière organique.

**NE PAS** faire pâturer ou récolter le millet perlé comme fourrage à moins de 55 jours après l'application.

**NE PAS** récolter le millet perlé pour le foin dans les 75 jours après la l'application.

**NE PAS** récolter le millet perlé pour le grain et la paille dans les 120 jours après la l'application.

## HARICOTS ADZUKI, MANGE-TOUT ET DE LIMA

Pour la suppression des mauvaises herbes annuelles ciblées dans les haricots adzuki, mange-tout et de Lima, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être appliqué en pré-semis incorporé à une dose de 2,37 L/ha. L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** supprime certaines graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges au moment de leur germination mais ne supprimera pas les mauvaises herbes une fois établies.

Appliquez uniformément avec un équipement terrestre ajusté de façon approprié en utilisant un minimum de 200 L d'eau par hectare. L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** doit être pulvérisé et incorporé au sol avant le semis.

**NE PAS** appliquer après le semis des haricots adzuki, mange-tout et de Lima puisque des dommages à la culture pourraient survenir.

Une humidité appropriée du sol est nécessaire pour un effet maximal. La quantité de pluie ou l'irrigation requise après le traitement dépend de l'humidité existante du sol, la texture du sol et de la teneur en matière organique. Si l'humidité nécessaire n'est pas reçue, un travail du sol est alors recommandé pour détruire les mauvaises herbes échappées.

Une température anormalement froide, excessivement humide ou chaude et des conditions de sécheresse qui retarde la germination ou prolonge la germination sur une longue période peut réduire la suppression des mauvaises herbes.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué selon les indications va supprimer les espèces de graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges suivantes :

**Graminées**  
Sétaire verte

**Mauvaises herbes à feuilles larges**  
Chénopode blanc <sup>1</sup> (répression seulement)  
Amarante à racine rouge <sup>1</sup>

<sup>1</sup> incluant les biotypes résistant aux triazines

## RESTRICTIONS CONCERNANT LA REPLANTATION ET LES CULTURES SUIVANT LES HARICOTS ADZUKI, MANGE-TOUT ET DE LIMA

Les cultures en rotation suivantes peuvent être ensemencées l'année suivant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** utilisé dans les haricots adzuki :

Mais de grande culture  
Soya

Les cultures ensemencées à l'automne (blé d'hiver, orge d'hiver, colza d'hiver) ne devraient pas être mises en terre dans un champ qui a été traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** le printemps précédent.

Dans le cas où la culture est un échec, le sol traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être réensemencé avec le soya ou le maïs, il suffit que la profondeur d'ensemencement soit sous le niveau de la terre sarclée. Retravailler le sol traité seulement sans aller plus en profondeur. Ne pas appliquer un deuxième traitement de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

## RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

Pour une utilisation sur les haricots adzuki cultivé dans l'Est du Canada seulement.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une fois dans la saison dans chaque champ.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une année consécutive.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** après le semis de haricots adzuki, mange-tout ou de lima puisqu'il pourrait y avoir des dommages à la culture.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sur les haricots adzuki à moins de 90 jours de la récolte.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sur les haricots mange-tout et de lima à moins de 50 et 80 jours de la récolte, respectivement.

Une température anormalement froide, excessivement humide, ou chaude et sèche qui retarde la germination ou prolonge la germination sur une longue période peut réduire la suppression des mauvaises herbes.

### HARICOTS COMMUNS SECS (*Phaseolus vulgaris* seulement)

Pour la suppression des mauvaises herbes annuelles ciblées dans les haricots communs secs (*Phaseolus vulgaris* seulement)<sup>1, 2</sup>, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être appliqué en pré-semis incorporé à une dose de 2,37 L/ha. L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** supprime certaines graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges au moment de leur germination mais ne supprimera pas les mauvaises herbes une fois établies.

<sup>1</sup> Les variétés de haricots communs secs peuvent varier au niveau de leur tolérance aux herbicides, incluant l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été testées pour leur tolérance à l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**, la première utilisation de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** devrait se limiter à une petite superficie pour chaque variété afin de valider la tolérance avant l'adoption d'une pratique plus généralisée au champ. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de haricots communs secs à l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

<sup>2</sup> Y compris mais non exclusivement : haricots rognon, blanc, noir, canneberge, otebo, pinto, rose et petits haricots rouges.

Appliquez uniformément avec un équipement terrestre ajusté de façon approprié en utilisant un minimum de 200 L d'eau par hectare. L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** doit être pulvérisé et incorporé au sol avant le semis.



**NE PAS** appliquer après la plantation des haricots communs secs puisque des dommages à la culture pourraient survenir.

Une humidité appropriée du sol est nécessaire pour un effet maximal. La quantité de pluie ou d'irrigation requise après le traitement dépend de l'humidité existante du sol, la texture du sol et de la teneur en matière organique. Si l'humidité nécessaire n'est pas reçue, un travail du sol est alors recommandé pour détruire les mauvaises herbes échappées.

Une température anormalement froide, excessivement humide ou chaude et sèche qui retarde la germination ou prolonge la germination sur une longue période peut réduire la suppression des mauvaises herbes.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué selon les indications va supprimer les espèces de graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges suivantes :

**Graminées**

Échinochloa pied-de-coq  
Sétaire verte

**Mauvaises herbes à feuilles larges**

Chénopode blanc <sup>1</sup> (répression seulement)  
Amarante à racine rouge<sup>1</sup>

<sup>1</sup> incluant les biotypes résistant aux triazines

## **RESTRICTIONS CONCERNANT LA REPLANTATION ET LES CULTURES SUIVANT LES HARICOTS COMMUNS SECS**

Les cultures en rotation suivantes peuvent être ensemencées l'année suivant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** utilisé dans les haricots communs secs :

Maïs de grande culture  
Soya  
Haricots communs secs (*Phaseolus vulgaris* seulement)

Les cultures ensemencées à l'automne (blé d'hiver, orge d'hiver, colza d'hiver) ne devraient pas être mises en terre dans un champ qui a été traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** le printemps précédent.

Il n'y a pas suffisamment de données pour définir précisément quelles cultures en rotation supplémentaires peuvent être semées la saison suivant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. Effectuer un bio-essai (un essai en bande cultivé jusqu'à maturité) l'année avant de cultiver d'autre culture.

Dans le cas où la culture est un échec, le sol traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être réensemencé avec le soya ou les haricots communs secs (*Phaseolus vulgaris* seulement). Retravailler le sol traité seulement sans aller plus en profondeur. Ne pas appliquer un deuxième traitement de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

## **RESTRICTIONS ET LIMITATIONS**

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une fois dans la saison dans chaque champ.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une année consécutive.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** après l'ensemencement des haricots communs secs puisqu'il pourrait y avoir des dommages à la culture.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sur les haricots communs secs dans les 90 jours avant la récolte.

Une température anormalement froide, excessivement humide, ou chaude et sèche qui retarde la germination ou prolonge la germination sur une longue période peut réduire la suppression des mauvaises herbes.

### OIGNONS VERTS (À BOTTELER) ET POIREAUX TRANSPLANTÉES EN SOLS MINÉRAUX

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** supprimera les principales graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges dans les oignons verts (à botteleur) et poireaux transplantés sur les sols minéraux. Appliquez uniformément à la dose recommandée de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** en une seule application unique au stade de 2 à 3 vraies feuilles des oignons verts (à botteleur) ou après avoir transplanté les poireaux et avant l'émergence des mauvaises herbes. L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** ne supprimera pas les mauvaises herbes émergées. Éliminez les mauvaises herbes présentes avant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. Les traitements avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sont plus efficaces pour supprimer les mauvaises herbes lorsqu'une pluie suffisante est reçue ou qu'une irrigation par aspersion est effectuée dans les (7) jours après l'application.

Appliquez uniformément avec un équipement terrestre calibré adéquatement en utilisant un minimum de 200 L d'eau par hectare. Ne pas appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** en association avec un engrais liquide.

Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte.

#### Période d'application

Poireaux transplantés

Après la transplantation des poireaux et avant l'émergence des mauvaises herbes

Oignons verts (à botteleur)

Au stade 2 à 3 vraies feuilles après que la culture est complètement émergée et avant l'émergence des mauvaises herbes. L'application effectuée avant l'émergence complète peut provoquer des dommages significatifs à la culture.

#### Dose d'application

| Type de sol | Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O |
|-------------|----------------------------------|
| Minéral     | 2,37 L/ha                        |

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes suivantes :

**Graminées**  
Sétaire verte

**Mauvaises herbes à feuilles larges**  
Chénopode blanc <sup>1</sup> (répression seulement)

## Amarante à racine rouge <sup>1</sup>

<sup>1</sup> incluant les biotypes résistants aux triazines

### OIGNONS VERTS (À BOTTELER) (SEMIS DIRECT SEULEMENT) ET POIREAUX TRANSPLANTÉS EN TERRE NOIRE

**Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF Canada n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.**

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** va fournir un effet résiduel à court terme pour éliminer les principales graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les oignons verts (à botteleur) (semis direct seulement) et poireaux transplantés cultivés en terre noire. Pour les oignons verts, appliquer uniformément la dose recommandée de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** comme traitement unique entre le stade de l'anneau et de la feuille en crochet de l'oignon vert et avant la levée des mauvaises herbes. L'application effectuée avant l'émergence complète peut provoquer des dommages significatifs à la culture. Pour les poireaux transplantés, appliquer uniformément la dose recommandée de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** comme traitement unique après la transplantation des poireaux et avant l'émergence des mauvaises herbes. L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** ne supprimera pas les mauvaises herbes émergées. Veuillez éliminer les mauvaises herbes existantes avant d'appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. Les traitements avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sont plus efficaces pour supprimer les mauvaises herbes lorsque les précipitations sont suffisantes ou bien qu'une irrigation par aspersion est effectuée dans les sept (7) jours après l'application.

La profondeur de semis doit être au minimum de 2 cm lors du semis des oignons verts (à botteleur).

Appliquez uniformément avec un équipement terrestre calibré adéquatement en utilisant un minimum de 200 L d'eau par hectare.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué directement au sol procurera un effet résiduel à court terme pour éliminer les graminées nuisibles ainsi que les feuilles larges suivantes :

- Échinochloa pied-de-coq
- Digitaire (sanguine et astringente)
- Sétaire verte
- Sétaire glauque
- Stellaire moyenne
- Chénopode blanc <sup>1</sup>
- Amarante <sup>1</sup>

<sup>1</sup> incluant les biotypes résistants aux triazines

#### **Période et dose d'application**

| <b>Période</b>  | <b>Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O</b> |
|---|---------------------------------------|
| Entre le stade de l'anneau et du crochet chez les oignons verts | 6,6 L/ha                              |
| Après la transplantation des poireaux                           | 6,6 L/ha                              |

Ne pas appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** en association avec un engrais liquide.

NE PAS servir le fourrage ou laisser paître le bétail dans les champs traités.

Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sur les oignons verts cultivés à partir d'oignonets en terre noire.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une fois dans la saison dans chaque champ.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une année consécutive.

#### **PRATIQUES CULTURELLES APRÈS L'APPLICATION**

Si des mauvaises herbes apparaissent, un sarclage peu profond ou à l'aide d'une houe rotative entraînera généralement une meilleure suppression. Tout sarclage, quelle qu'en soit la raison, devrait être peu profond.

Dans le cas d'une mauvaise récolte, le sol traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être réensemencé avec des oignons à bulbes secs.

#### **RESTRICTIONS DE CULTURES**

Le pendiméthaline, l'ingrédient actif de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**, a le potentiel de demeurer et de nuire lors de la rotation des cultures plantées à la suite des oignons ou poireaux en terre noire

1. SEULS les oignons à bulbes secs peuvent être plantés dans l'année de l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.
2. Les carottes, oignons verts en semis direct (à botteler), la laitue en semis direct et les oignons à bulbes secs peuvent être plantés dans le sol qui a traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** l'année précédente.

L'information est insuffisante afin de déterminer clairement quelles sont les autres cultures de rotations qui peuvent être plantées ainsi que les intervalles de temps appropriés. Les dommages à la récolte suivante peuvent être réduits en labourant la terre traitée à une profondeur de 30 cm avant d'effectuer la mise en terre d'une autre culture.

Ne pas planter aucune autre culture à part les carottes, la laitue en semis direct ou les oignons à bulbes secs dans les 12 mois suivant la dernière application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

#### **ÉCHALOTES À BULBES SECS ET AIL EN TERRE NOIRE**

**Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF Canada n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.**

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être appliqué au stade de la boucle et au stade de la deuxième vraie feuille les échalotes à bulbes secs. Pour l'ail, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être appliqué après l'émergence de la culture jusqu'au stade de la quatrième vraie feuille. Appliquer, de façon uniforme, le taux recommandé de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** dans 250 L/ha ou plus d'eau avec de l'équipement terrestre. Un traitement avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** NE peut pas supprimer les mauvaises herbes déjà sorties du sol. Détruire

les mauvaises herbes existantes avant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. Un traitement avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sera plus efficace pour la suppression si une pluie suffisante tombe ou encore si l'on assure une irrigation par aspersion dans les sept (7) jours suivant l'application.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué directement au sol procurera un effet résiduel à court terme pour éliminer les graminées nuisibles ainsi que les feuilles larges suivantes :

Échinochloa pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente)  
Sétaire verte  
Sétaire glauque  
Stellaire moyenne  
Chénopode blanc <sup>1</sup>  
Amarante <sup>1</sup>

<sup>1</sup> incluant les biotypes résistants aux triazines

#### TAUX D'APPLICATION POUR L'ÉCHALOTE À BULBE SEC

| Période   | Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O |
|---|----------------------------------|
| Stade de la boucle dans la croissance de l'échalote                 | 6,6 L/ha                         |
| Stade de la deuxième vraie feuille dans la croissance de l'échalote | 6,6 L/ha                         |

L'application aux deux stades de la croissance est requise pour assurer une suppression pour la saison, toutefois, suivre les restrictions de la section Restrictions à Suivre Lors des Cultures Suivantes. Des applications séquentielles d'autres herbicides peuvent s'avérer nécessaires pour supprimer un spectre plus large de mauvaises herbes. Consulter les étiquettes des autres herbicides afin de connaître les mauvaises herbes supprimées et les moments propices pour l'application.

#### TAUX D'APPLICATION POUR L'AIL

| Période  | Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O |
|--|----------------------------------|
| Après l'émergence de la culture, jusqu'au stade de la 4 <sup>e</sup> vraie feuille de l'ail.     | 6,6 L/ha                         |
| Maximum de deux applications par année (intervalle minimum de 3 semaines entre les applications) |                                  |

Deux traitements sont nécessaires pour assurer une suppression toute la saison, toutefois, suivre les précautions de la section Restrictions à Suivre Lors des Cultures Suivantes. Des applications successives de d'autres herbicides peuvent s'avérer nécessaires pour supprimer un spectre plus large de mauvaises herbes. Consulter les étiquettes des autres herbicides afin de connaître les mauvaises herbes supprimées et les moments propices pour l'application.

#### Précautions

1. Pour optimiser la sécurité pour la culture, assurer-vous d'un bon recouvrement du sol lors de la plantation.
2. Les échalotes à bulbes secs ou les ails traités avec le pendiméthaline ne doivent pas être donnés en pâture au bétail.
3. NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sur les échalotes à bulbes secs ou l'ail à moins de 45 jours de la récolte.

## PRATIQUES CULTURELLES APRÈS L'APPLICATION

Si des mauvaises herbes apparaissent, un sarclage peu profond ou à l'aide d'une houe rotative entraînera généralement une meilleure suppression. Tout sarclage, quelle qu'en soit la raison, devrait être peu profond.

Dans le cas d'une mauvaise récolte, le sol traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être réensemencé avec des oignons.

## RESTRICTIONS À SUIVRE LORS DES CULTURES SUIVANTES POUR DES ÉCHALOTES À BULBES SECS ET L'AIL

Le pendiméthaline, l'ingrédient actif de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**, a le potentiel de demeurer et de nuire lors de la rotation des cultures plantées à la suite des échalotes à bulbes secs et l'ail en terre noire.

1. SEULS les oignons peuvent être plantés dans l'année de l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.
2. Les carottes et la laitue en semis direct peuvent être plantées dans le sol qui a traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** l'année précédente.

L'information est insuffisante afin de déterminer clairement quelles sont les autres cultures de rotations qui peuvent être plantées ainsi que les intervalles de temps appropriés. Les dommages à la récolte suivante peuvent être réduits en labourant la terre traitée à une profondeur de 30 cm avant d'effectuer la mise en terre d'une autre culture.

Ne pas planter aucune autre culture à part les carottes ou la laitue en semis direct dans les 12 mois suivant la dernière application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

## ÉCHALOTES À BULBES SECS ET AIL DANS LES SOLS MINÉRAUX

**Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF Canada n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.**

### ÉCHALOTES À BULBES SECS ET AIL DANS LES SOLS MINÉRAUX DE L'EST DU CANADA

| Mauvaises Herbes  | Taux de PROWL H <sub>2</sub> O | Directives  |
|---|--------------------------------|---|
| Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges indiquées sur l'étiquette | 2,2 à 3,3 L/ha                 | Maximum de DEUX APPLICATIONS par année les échalotes à bulbes secs. Pour les échalotes à bulbes secs, l'intervalle entre deux applications de l'herbicide <b>PROWL H<sub>2</sub>O</b> doit être au minimum de 21 jours.<br><br>Pour les échalotes à bulbes secs, appliquer au stade 2 à 6 vraies feuilles. Appliquer sous forme de pulvérisation foliaire.<br><br>Maximum d'UNE APPLICATION par année pour l'ail. |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | <p>Pour l'ail, appliquer après l'émergence de la culture, jusqu'au stade de la 4<sup>e</sup> vraie feuille.</p> <p>Application terrestre seulement. Appliquer dans 250 L d'eau/hectare.</p> <p>Pour optimiser la sécurité pour la culture, assurer-vous d'un bon recouvrement du sol lors de la plantation.</p> <p>NE PAS appliquer l'herbicide <b>PROWL H<sub>2</sub>O</b> sur les échalotes à bulbes secs ou l'ail à moins de 45 jours de la récolte.</p> <p>Le bétail ne peut pas être alimenté avec des échalotes à bulbes secs ou l'ail traité à la pendimethaline.</p> |
|--|--|--|

#### ÉCHALOTES À BULBES SECS ET AIL DANS LES SOLS MINÉRAUX DE L'OUEST DU CANADA

| Mauvaises Herbes  | Taux de PROWL H <sub>2</sub> O | Directives  |
|---|--------------------------------|---|
| Sétaire verte, amarante à racine rouge, chénopode blanc | 2,42 L/ha                      | <p>Une seule application par année pour les échalotes à bulbes secs et l'ail.</p> <p>Application terrestre seulement. Appliquer en postlevée. Appliquer dans 250 L d'eau/hectare.</p> <p>Pour optimiser la sécurité pour la culture, assurer-vous d'un bon recouvrement du sol lors de la plantation.</p> <p>Pour les échalotes à bulbes secs, appliquer à la boucle jusqu'au stade de 2 vraies feuilles.</p> <p>Pour l'ail, appliquer après l'émergence de la culture, jusqu'au stade de la 4<sup>e</sup> vraie feuille.</p> <p>NE PAS appliquer l'herbicide <b>PROWL H<sub>2</sub>O</b> sur les échalotes à bulbes secs ou l'ail à moins de 45 jours de la récolte.</p> <p>Le bétail ne peut pas être alimenté avec des oignons, échalotes à bulbes secs ou l'ail traité à la pendimethaline.</p> |

#### OIGNONS À BULBES SECS EN TERRE NOIRE (semis direct seulement)

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être appliqué au stade de la boucle et au stade de la deuxième vraie feuille de la croissance de la culture. Appliquer, de façon uniforme, le taux recommandé de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** dans 250 L/ha ou plus d'eau avec de l'équipement terrestre. Un traitement avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** NE peut pas supprimer les mauvaises herbes déjà sorties du sol. Détruire les mauvaises herbes existantes avant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. Un traitement avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sera plus efficace pour la suppression si une pluie suffisante tombe ou encore si l'on assure une irrigation par aspersion dans les sept (7) jours suivant l'application.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées suivantes :

Échinochloa pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente)  
Sétaire verte  
Sétaire glauque  
Stellaire moyenne  
Chénopode blanc  
Amarante <sup>1</sup>

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

## Taux d'application

| Période d'application   | Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O |
|---|----------------------------------|
| Stade de la boucle dans la croissance de l'oignon                 | 6,6 L/ha                         |
| Stade de la deuxième vraie feuille dans la croissance de l'oignon | 6,6 L/ha                         |

L'application aux deux stades de la croissance est requise pour assurer une suppression pour la saison, toutefois, suivre les restrictions de la section Restrictions à Suivre Lors des Cultures Suivantes. Des applications séquentielles d'autres herbicides peuvent s'avérer nécessaires pour supprimer un spectre plus large de mauvaises herbes. Consulter les étiquettes des autres herbicides afin de connaître les mauvaises herbes supprimées et les moments propices pour l'application.

## Précautions

1. Sur les terres organiques (noires), NE PAS utiliser l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sur des oignons à repiquer.
2. Les oignons traités avec le pendiméthaline ne doivent pas être donnés en pâture au bétail.

## PRATIQUES CULTURALES APRÈS L'APPLICATION

Si des mauvaises herbes apparaissent, un sarclage peu profond ou à l'aide d'une houe rotative entraînera généralement une suppression accrue. Tout sarclage, quelle qu'en soit la raison, devrait être peu profond.

Dans le cas où la culture est un échec, seule la culture originale (oignons) peut être semée dans le sol traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

## RESTRICTIONS À SUIVRE LORS DES CULTURES SUIVANTES POUR LES OIGNONS

Le pendiméthaline, l'ingrédient actif de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**, a le potentiel de demeurer et de nuire lors de la rotation des cultures plantées à la suite des oignons en terre noire.

1. SEULS les oignons peuvent être plantés dans l'année de l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**;
2. Les carottes et la laitue en semis direct peuvent être plantées en sol traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** l'année précédente.



L'information est insuffisante pour ce qui est de déterminer clairement quelles sont les autres cultures qui peuvent être alternées ou quel est l'intervalle de temps approprié avant de planter à nouveau. Les dommages à la récolte suivante peuvent être réduits (1) en pratiquant une seule application par saison (au stade de la boucle par exemple) et (2) en labourant la terre traitée à une profondeur de 30 cm avant d'effectuer la mise en terre d'une autre culture.

Ne pas planter aucune autre culture après mis à part les carottes ou la laitue en semis direct dans les 12 mois suivant la dernière application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

**OIGNONS À BULBES SECS DANS LES SOLS MINÉRAUX  
DE L'EST DU CANADA**

| <b>Mauvaises Herbes</b>   | <b>Taux de PROWL H<sub>2</sub>O</b> | <b>DIRECTIVES</b>   |
|---|-------------------------------------|---|
| Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges indiquées sur l'étiquette | 2,2 à 3,3 L/ha                      | Pas plus de 2 applications par année. Appliquer sous forme de pulvérisation foliaire. Application terrestre seulement. Appliquer dans 250 L d'eau/hectare. Appliquer au stade de 2 à 6 vraies feuilles. |

**OIGNONS À BULBES SECS DANS LES SOLS MINÉRAUX  
DE L'OUEST DU CANADA**

| <b>Mauvaises Herbes</b>                                 | <b>Taux de PROWL H<sub>2</sub>O</b> | <b>DIRECTIVES</b>  |
|---|-------------------------------------|--|
| Sétaire verte, amarante à racine rouge, chénopode blanc | 2,42 L/ha                           | Une seule application par année. Application terrestre seulement. Appliquer en postlevée. Appliquer au stade de la boucle jusqu'au stade de 2 vraies feuilles. Appliquer dans 250 L d'eau/hectare. |

**PLANTATIONS NOUVELLES OU ÉTABLIES D'ARBRES FRUITIERS  
EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT  
(pommiers, pêchers, brugnons, cerisiers et abricotiers)**

| <b>Mauvaises Herbes</b>   | <b>Taux de PROWL H<sub>2</sub>O</b> | <b>DIRECTIVES</b>  |
|---|-------------------------------------|--|
| Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges indiquées sur l'étiquette | 3,7 L/ha                            | Une seule application par année. Application terrestre. Pulvérisateur à rampe. Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. <b>Pour utilisation en Colombie-Britannique seulement.</b> |

## PRODUCTION COMMERCIALE DE PLANTES ORNAMENTALES ET DE CONIFÈRES EN CHAMP

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF Canada n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** supprimera les graminées annuelles et certaines mauvaises herbes à feuilles larges à l'intérieur et en pourtour des champs, dans les plantes ornementales repiquées et en contenant et ainsi que dans les conifères pour la production en champ, incluant les arbres de Noël.

Appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** de façon uniforme avec un équipement terrestre calibré adéquatement avant l'émergence des mauvaises herbes. L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** ne supprimera pas les mauvaises herbes émergées. Éliminez les mauvaises herbes présentes avant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. Les traitements avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sont plus efficaces pour supprimer les mauvaises herbes lorsqu'il y a une quantité de pluie suffisante ou qu'une irrigation est effectuée dans les sept (7) jours après l'application, une suppression irrégulière des mauvaises herbes pouvant en résulter.

La tolérance aux herbicides des plantes ornementales et conifères cultivées à l'extérieur peut varier, incluant celle à l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. La tolérance des espèces ornementales énumérées ci-dessous s'est avérée être acceptable lorsque l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** est appliqué selon les directives. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés ou lignées de plantes ornementales qui ont été testées quant à leur tolérance à l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**, le premier traitement avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** devrait se limiter à une petite superficie de chaque espèce afin de confirmer leur tolérance avant l'adoption comme une pratique habituelle en champ. De plus, veuillez consulter votre fournisseur de plants ou de semences pour des renseignements sur la tolérance d'espèces spécifiques de plantes ornementales à l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

Semez seulement les espèces végétales pour lesquelles la tolérance a été confirmée dans les sols traités avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** la saison précédente sans quoi des dommages peuvent survenir.

### DIRECTIVES POUR L'APPLICATION

Appliquer l'herbicide de façon uniforme avec un équipement terrestre calibré adéquatement en utilisant un minimum de 100 L d'eau par hectare.

**Taux d'application :** 3,7 L/ha de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**

### Matériel de pépinière déjà établi en contenant ou cultivé en plein champ et conifères pour la production en champ incluant les arbres de Noël

Effectuez une pulvérisation dirigée. **NE PAS** effectuez d'application sur frondaison. **NE PAS** appliquer lors du gonflement des bourgeons, débourrement ou au moment de l'émergence initiale de la première pousse. S'il s'agit un porte-greffe nouvellement bourgeonné ou greffé, faire une application en utilisant un pulvérisateur protégé par un écran. Une attention particulière doit être portée à la présence de fissures dans le sol qui pourraient permettre à l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** d'entrer en contact avec les racines.

**Matériel de pépinière nouvellement transplanté en contenant ou cultivé en plein champ et conifères pour la production en champ incluant les arbres de Noël**

Effectuez une pulvérisation dirigée. **NE PAS** effectuez d'application sur frondaison. **NE PAS** effectuer d'application avant que les transplants aient été bien humidifiés et que le sol ait été suffisamment tassé et disposé autour des transplants. Une attention particulière doit être portée à la présence de fissures dans le sol qui pourraient permettre à l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** d'entrer en contact avec les racines. Pour les plantes ornementales cultivées en contenant, retarder l'application du produit pour les plants repiqués à racine nues deux semaines après la transplantation. **NE PAS** appliquer lors du gonflement des bourgeons, débourrement ou au moment de l'émergence initiale de la première pousse. Assurez-vous d'éloigner en tout temps un contact direct entre le traitement et les tissus greffés ou en débourrement sur les transplants.

**Mauvaises Herbes Supprimées**

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué en prélevée selon les directives supprimera les mauvaises herbes suivantes :

**Graminées**

Échinochloa Pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente)  
Panic d'automne  
Sétaire verte

**Mauvaises herbes à feuilles larges**

Chénopode blanc <sup>1</sup>  
Amarante à racine rouge <sup>1</sup> (répression seulement)

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistants aux triazines

**LA TOLÉRANCE DES ESPÈCES ORNEMENTALES ÉNUMÉRÉES CI-DESSOUS S'EST AVÉRÉE ÊTRE ACCEPTABLE LORSQUE L'HERBICIDE PROWL H<sub>2</sub>O EST APPLIQUÉ SELON LES DIRECTIVES.**

**Noms communs**

Sapin Fraser  
 Achillée mille-feuille  
 Ancolie sp. "McKana"  
 Bouleau noir  
 Marguerite Shasta  
 Coréopsis *lanceolata*  
 Cyprès de *Leyleland*  
 Digitale *pourpre*  
 Rudbeckie *pourpre*  
 Forsythia *hybride*  
 Frêne rouge  
 Gaillarde  
 Benoîte  
 Gypsophile *paniculata*  
 Hémérocalle sp.  
 Genévrier rampant  
 Lilas d'été  
 Limonium *latifolium*  
 Pivoine sp.  
 Pin taeda  
 Chêne noir  
 Orpin bâtard  
 Stokésie *laevis*  
 If du Japon  
 Thuya occidental  
 Pruche de l'Est

**Noms scientifiques**

*Abies fraseri*  
*Achillea millefolium*  
*Aquilegia* sp. "McKana"  
*Betula nigra*  
*Chrysanthemum maximum*  
*Coreopsis lanceolata*  
*Cupressocyparis leylandii*  
*Digitalis purpurea*  
*Echinacea purpurea*  
*Forsythia intermedia*  
*Fraxinus pennsylvanica*  
*Gaillardia aristata* / *Gaillardia pulchella*  
*Geum quellyon* / *Geum chiloense*  
*Gypsophila paniculata*  
*Hemerocallis* spp.  
*Juniperus horizontalis*  
*Lagerstroemia indica*  
*Limonium latifolium*  
*Paeonia* sp.  
*Pinus taeda*  
*Quercus nigra*  
*Sedum spurium*  
*Stokesia laevis*  
*Taxus cuspidate*  
*Thuja occidentalis*  
*Tsuga Canadensis*

**NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE PROWL H<sub>2</sub>O SUR LES ESPÈCES ORNEMENTALES ÉNUMÉRÉES CI-DESSOUS PUISQUE DES DOMMAGES GRAVES OU LA MORT DES PLANTS POURRAIENT SURVENIR.**

**Noms communs**

Fougère-houx  
 Impatiente sp.  
 Pétunia hybride  
 Physostégie de Virginie  
 Pin blanc  
 Rudbeckie hérissée  
 Épiaire de Byzance

**Noms scientifiques**

*Cyrtomium falcatum*  
*Impatiens* sp.  
*Petunia hybrida*  
*Physostegia virginiana*  
*Pinus strobus*  
*Rudbeckia hirta*  
*Stachys byzantinea*

**RESTRICTIONS ET LIMITATIONS**

**NE PAS** appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sur les plantes ornementales et conifères nouvellement transplantés avant que les plants aient été humectés et le sol adéquatement entassé et disposé autour des racines.

**NE PAS** effectuer d'application sur frondaison.

**NE PAS** pulvériser les plants cultivés pour l'alimentation humaine ou animale. **NE PAS** employer les plants pour l'alimentation humaine ou animale.

Des conditions d'humidité excessive, de froid inhabituel, de chaleur ou de sécheresse qui retardent la germination ou l'étende sur une longue période de temps peuvent réduire la suppression des mauvaises herbes.

Lorsqu'appliqué selon les directives sur l'étiquette et en conditions normales de croissance, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** ne causera aucun dommage à la culture. Une application excessive peut entraîner des dommages à la culture ou encore laisser des résidus dans le sol. Une application non uniforme peut réduire la suppression des mauvaises herbes ou causer des dommages à la culture.

Les maladies des plantules, la température froide, l'humidité excessive, un sol au pH élevé, à salinité élevée, ou la sécheresse peuvent affaiblir les jeunes plants et les plantes et accroître la possibilité de dommages aux végétaux causés par l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

Des conséquences non désirées telles que des dommages à la culture peuvent survenir en raison de certaines conditions environnementales ou de croissance, la méthode d'utilisation ou application. Ainsi, avant de traiter un grand nombre de plants, pulvérisez quelques plants et surveillez les dommages avant de faire une application à grande échelle.

Évitez un contact non désiré de la bouillie de pulvérisation avec des surfaces en pierre, bois ou autres surfaces poreuses puisqu'une coloration pourrait apparaître. Rincez immédiatement les surfaces en utilisant un jet d'eau puissant pour éviter une telle coloration.

## CAROTTES

**Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF Canada n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.**

| Culture                   | Mauvaises herbes   | Dose d'application (L/ha) |
|---------------------------|--|---------------------------|
| Carottes en sol minéral   | Échinochloa pied-de-coq<br>Digitale (sanguine et astringente)<br>Panic d'automne<br>Sétaire verte<br>Chénopode blanc <sup>1</sup><br>Amarante à racine rouge <sup>1</sup> (Répression seulement)<br><br><sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines | 3,7 L/ha                  |
| Carottes en sol organique | Échinochloa pied-de-coq<br>Digitale (sanguine et astringente)<br>Sétaire verte<br>Sétaire glauque<br>Stellaire moyenne<br>Chénopode blanc <sup>1</sup><br>Amarante <sup>1</sup><br><br><sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines                  | 6,6 L/ha                  |

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** supprimera les mauvaises herbes énumérées ci-dessus pour les carottes cultivées en sol organique et minéral. Appliquer uniformément, la dose recommandée de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** comme seul traitement de pleine surface en post plantation au minimum 2 jours après la plantation et avant la levée de la culture et des mauvaises herbes. Une application par année. L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** ne peut pas supprimer les mauvaises herbes déjà sorties du sol. Veuillez détruire les mauvaises herbes existantes avant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. Les traitements avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** seront plus efficaces pour la suppression si une pluie suffisante tombe ou encore si l'on assure une irrigation par aspersion dans les sept (7) jours suivant l'application.

Appliquez uniformément avec un équipement terrestre calibré adéquatement en utilisant un minimum de 200 L d'eau par hectare. Ne pas appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** en association avec un engrais liquide.

Ne pas appliquer comme traitement de pleine surface au-dessus des carottes car des dommages pourraient survenir.

Ne pas traiter les carottes cultivées pour la production de semences.

Ne pas servir le fourrage ou laisser paître le bétail dans les champs traités.

Ne pas appliquer dans les 90 jours précédant la récolte.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une fois dans la saison dans chaque champ.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une fois sur deux années consécutives.

#### **RÉENSEMENCEMENT ET RESTRICTIONS À SUIVRE POUR LES CULTURES DE CAROTTES CULTIVÉES EN SOL MINÉRAL**

Les cultures de rotation suivantes peuvent être ensemencées l'année suivant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** utilisé dans les carottes cultivées en sol minéral :

Maïs de grande culture  
Soya  
Oignons à bulbes secs

Les cultures ensemencées à l'automne (blé d'hiver, orge d'hiver, colza d'hiver) ne devraient pas être mises en terre dans un champ qui a été traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** le printemps précédent.

Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'évaluation jusqu'à maturité) l'année avant de cultiver toute autre culture.

Dans le cas d'une mauvaise récolte, le sol traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être réensemencé avec du maïs, il suffit que la profondeur d'ensemencement soit sous la couche de terre sarclée. Des dommages à la culture vont survenir si la semence est plantée dans la couche de sol qui a été traitée avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. NE PAS semer du maïs là où il y a eu une préparation du sol avant que le semis a incorporé l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** dans la zone de germination.

#### **PRATIQUES CULTURELLES APRÈS L'APPLICATION DANS LES CAROTTES CULTIVÉES EN SOL ORGANIQUE**

Si des mauvaises herbes apparaissent, un sarclage peu profond ou à l'aide d'une houe rotative entraînera généralement une meilleure suppression. Tout sarclage, quelle qu'en soit la raison, devrait être peu profond.

Dans le cas d'une mauvaise récolte, le sol traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être réensemencés avec des oignons à bulbes secs.

## RESTRICTIONS DE CULTURES À RESPECTER POUR LES CAROTTES CULTIVÉES EN SOL ORGANIQUE

Le pendiméthaline, la matière active de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**, a le potentiel de demeurer et de nuire aux cultures de rotation plantées à la suite des carottes en sol organique.

1. SEULS les oignons à bulbes secs peuvent être plantés dans l'année de l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.
2. Les carottes, la laitue en semis direct et les oignons à bulbes secs peuvent être plantés dans le sol qui a traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** l'année précédente.

L'information est insuffisante afin de déterminer clairement quelles sont les autres cultures de rotations qui peuvent être plantées ainsi que les intervalles de temps appropriés. Les dommages à la récolte suivante peuvent être réduits en labourant la terre traitée à une profondeur de 30 cm avant d'effectuer la mise en terre d'une autre culture.

Ne pas planter aucune autre culture à part les carottes et la laitue en semis direct dans les 12 mois suivant la dernière application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'évaluation jusqu'à maturité) l'année avant de cultiver toute autre culture.

## SEMIS DIRECT OU TRANSPLANTATION DE BROCOLI, CHOU ET CHOU-FLEUR CULTIVÉS EN SOLS MINÉRAUX

**Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF Canada n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.**

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** supprimera les mauvaises herbes énumérées ci-dessus pour le brocoli, le chou et le chou-fleur cultivée en sol minéral. Appliquer uniformément, la dose recommandée de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** comme une **application dirigée à la surface du sol entre les rangs de légumes** dans 200 litres ou plus d'eau par hectare avec un équipement terrestre.

NE PAS appliquer comme traitement de pleine surface au-dessus de brocoli, de chou ou de chou-fleur car des dommages pourraient survenir. Éviter un contact direct de la pulvérisation avec le feuillage ou les racines.

Un traitement avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** NE peut pas supprimer les mauvaises herbes déjà sorties du sol. Détruire les mauvaises herbes existantes avant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. Un traitement avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sera plus efficace pour la suppression si une pluie suffisante tombe ou encore si l'on assure une irrigation par aspersion dans les sept (7) jours suivant l'application.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées suivantes :

Sétaire verte

Chénopode blanc <sup>1</sup> (répression seulement)

Amarante à racine rouge <sup>1</sup>

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

### Période et dose d'application

| Période  | Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O |
|--|----------------------------------|
| Cultures : Stade 2 à 4 feuilles à la fois pour les cultures semées directement et celles transplantées (1 à 3 jours après la transplantation)<br><br>Assurez-vous que les racines des transplants sont établies avant l'application. | 2,46 L/ha                        |

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** en association avec un engrais liquide.

NE PAS servir le fourrage ou laisser paître le bétail dans les champs traités.

NE PAS appliquer dans les 60 jours précédant la récolte de brocoli.

NE PAS appliquer dans les 70 jours précédant la récolte de chou ou de chou-fleur.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une fois par saison.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une fois sur deux années consécutives.

### RESTRICTIONS DES PLANTES ET RESTRICTIONS À SUIVRE POUR LES CULTURES DE BROCOLI, DE CHOU ET DE CHOU-FLEUR EN SOL MINÉRAL

Dans le cas d'une mauvaise récolte, le sol traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être réensemencé avec du maïs, il suffit que la profondeur d'ensemencement soit sous la couche de terre sarclée. Des dommages à la culture vont survenir si la semence est plantée dans la couche de sol qui a été traitée avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. NE PAS semer du maïs là où il y a eu une préparation du sol avant que le semis a incorporé l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** dans la zone de germination.

Les cultures suivantes peuvent être aussi être ressemées dans le cas d'un échec de la culture : soya, haricots blancs, haricots secs, haricots adzouki, haricots mange-tout et haricots de lima.

Les cultures de rotation suivantes peuvent être ensemencées l'année suivant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** utilisé dans le brocoli, le chou et le chou-fleur cultivée en sol minéral :

Maïs de grande culture

Soya

Oignons à bulbes secs

Les cultures ensemencées à l'automne (blé d'hiver, orge d'hiver, colza d'hiver) ne doivent pas être mises en terre dans un champ où l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** a eu lieu au printemps précédent.

Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'évaluation jusqu'à maturité) l'année avant de cultiver toute autre culture.



## TOMATES TRANSPLANTÉES AU CHAMP ET CULTIVÉES EN SOL MINÉRAL

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF Canada n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** supprimera les mauvaises herbes sur l'étiquette retrouvées ci-dessous dans les tomates cultivées en sol minéral. Appliquez uniformément l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** à la dose de 2,2 L/ha dans 200 litres d'eau ou plus par hectare comme traitement de pleine surface avec un équipement terrestre avant la transplantation des tomates.

NE PAS appliquer avant un semis direct de tomates.

NE PAS appliquer en postlevée au-dessus du sommet ou sur le feuillage des tomates car des dommages importants peuvent survenir.

Éviter le contact des racines et du sol traité avec **PROWL H<sub>2</sub>O** lors du placement des transplants dans le sillon ou le trou car des dommages pourraient survenir.

Un traitement avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** NE peut pas supprimer les mauvaises herbes déjà sorties du sol. Détruire les mauvaises herbes existantes avant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. Un traitement avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sera plus efficace pour la suppression si une pluie suffisante tombe ou encore si l'on assure une irrigation par aspersion dans les sept (7) jours suivant l'application.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées suivantes :

- Sétaire verte
- Chénopode blanc <sup>1</sup> (répression seulement)
- Amarante à racine rouge <sup>1</sup>

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

### RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

Ne pas appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** en association avec un engrais liquide.

NE PAS appliquer avant un semis direct de tomates.

NE PAS appliquer en postlevée au-dessus du sommet ou sur le feuillage des tomates car des dommages importants peuvent survenir.

Éviter le contact des racines et du sol traité avec **PROWL H<sub>2</sub>O** lors du placement des transplants dans le sillon ou le trou car des dommages pourraient survenir.

NE PAS servir le fourrage ou laisser paître le bétail dans les champs traités.

NE PAS appliquer dans les 21 jours précédant une récolte de tomates.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une fois au cours d'une saison.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une fois sur deux années consécutives.

### **RESTRICTIONS À SUIVRE POUR LES TOMATES CULTIVÉES EN SOL MINÉRAL LORS DU RETOUR DE CULTURES ET POUR CELLES EN ROTATION**

Dans le cas d'une mauvaise récolte, le sol traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être réensemencé avec du maïs, il suffit que la profondeur d'ensemencement soit sous la couche de terre sarclée. Des dommages à la culture vont survenir si la semence est plantée dans la couche de sol qui a été traitée avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. NE PAS semer du maïs là où il y a eu une préparation du sol avant que le semis a incorporé l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** dans la zone de germination.

Les cultures suivantes peuvent aussi être réensemencées dans le cas où la culture est un échec : soya, haricot blanc, haricot sec, haricot adzuki, haricot mange-tout et de lima.

Les cultures suivantes peuvent aussi être semées l'année après l'utilisation de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** dans les TOMATES cultivées en sol minéral :

Maïs de grande culture

Soya

Oignons à bulbes secs

Les cultures ensemencées à l'automne (blé d'hiver, orge d'hiver, colza d'hiver) ne devraient pas être mises en terre dans un champ qui a été traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** le printemps précédent.

Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'évaluation jusqu'à maturité) l'année avant de cultiver toute autre culture.

### **DIRECTIVES DE MÉLANGE**

1. Remplir le réservoir à la moitié ou aux trois quarts avec de l'eau propre ou des fertilisants liquides et brasser. Avant de mélanger **PROWL H<sub>2</sub>O** ou un mélange en réservoir de **PROWL H<sub>2</sub>O** dans un fertilisant liquide, consultez les sections appropriées de l'étiquette pour les usages recommandées dans un fertilisant liquide, les directives d'application et les délimitations de compatibilité. **NE PAS** appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** avec des fertilisants liquides en postlevée. Les applications en postlevée doivent se faire en diluant seulement dans l'eau.
2. Herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** utilisé seul

Lors de l'utilisation de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** utilisé seul, ajoutez **PROWL H<sub>2</sub>O** au réservoir rempli en partie lorsque l'agitation est en marche et remplissez par la suite le reste du réservoir avec de l'eau ou un fertilisant liquide.

Si appliqué avec un engrais liquide, pré-mouiller 1 partie de **PROWL H<sub>2</sub>O** dans 1 partie d'eau avant de le mélanger avec l'engrais liquide.

### 3. Mélanges en réservoir de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivez les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Ajoutez les composantes du mélange en réservoir dans l'ordre énuméré ci-dessous avant d'ajouter l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** :

- (a) Poudre mouillable, pâte granulée ou formulations granulées dispersables dans l'eau :  
Lorsque l'eau est utilisée comme support de pulvérisation, ajoutez les matières sèches au réservoir rempli en partie lorsque l'agitation est en marche. Si l'application se fait avec un fertilisant liquide, préparez d'abord une bouillie avec les matières sèches dans l'eau (ratio 1:2) avant l'ajout d'un fertilisant liquide dans le réservoir du pulvérisateur.
- (b) Herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** :  
Ajouter l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** au réservoir rempli en partie lorsque l'agitation est en marche. Si appliqué avec un engrais liquide, pré-mouiller 1 partie de **PROWL H<sub>2</sub>O** dans 1 partie d'eau avant de le mélanger avec l'engrais liquide. S'assurer que **PROWL H<sub>2</sub>O** est complètement mélangé avant l'ajout de produits d'association supplémentaires au réservoir.
- (c) Formulations liquides :  
Ajouter le liquide au réservoir partiellement rempli tout en brassant.
- (d) Formulations concentré émulsifiable :  
Ajouter le concentré émulsifiable dans le réservoir partiellement rempli tout en brassant.
- (e) Formulations solutions y compris les produits glyphosate :  
Ajouter la solution au réservoir partiellement rempli tout en brassant. Ajouter le produit d'association du glyphosate mélangé en réservoir après tout produit en formulation liquide mais avant tout surfactant.

Après avoir complété l'agitation, ajoutez l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** au réservoir rempli partiellement tout en maintenant l'agitation.

Lors du mélange en réservoir de ELIM EP 25% DF, ELIM EP 25% DF plus BANVEL II, ou ACCENT 75 DF plus BANVEL II, assurez-vous que le mélange en réservoir est bien mélangé et est en suspension, par la suite ajoutez un surfactant non-ionique recommandé tel que CITOWETT<sup>MD</sup> PLUS, AGRAL<sup>MD</sup> ou AG-SURF<sup>MD</sup> au mélange en réservoir.

Remplissez le reste du réservoir avec de l'eau ou de l'engrais liquide tout en maintenant l'agitation.

### 4. MAINTENIR UNE AGITATION CONTINUELLE LORS DE L'AJOUT DES HERBICIDES ET CE, JUSQU'À CE QUE LA PULVÉRISATION SOIT TERMINÉE. Si la solution de pulvérisation est stable pour une certaine période de temps, une agitation complète est

essentielle afin de remettre le mélange en suspension avant de recommencer la pulvérisation.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

En ce qui attrait à la gestion de la résistance, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** fait partie du groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** et à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques uniques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** ou les herbicides du même groupe 3 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de travail du sol (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273 ou [www.agsolutions.ca](http://www.agsolutions.ca).

## PRÉCAUTIONS

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AERIENNE.
3. Nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Cause une irritation modérée de l'œil. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application avec une rampe terrestre et une cabine fermée.
5. Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la toilette.
6. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants résistant aux produits chimiques avant de les enlever. Se laver les mains aussitôt que possible (ou tout autre partie de la peau qui est entré en contact avec le produit) avec du savon et de l'eau et enfiler des vêtements propres.

Retirer les vêtements et l'équipement de protection individuelle immédiatement si le pesticide entre en contact avec la peau soit parce que les vêtements en ont été imbibés, soit à cause d'un déversement. Laver par la suite la peau à fond et remettre des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

Jeter les vêtements et autres matériels absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. Ne pas les réutiliser.

7. À l'exception des applications sur le soya, les arbres à fruits, du semis direct des oignons verts en terre noire, des poireaux transplantés en terre noire, des échalotes à bulbes secs et de l'ail en terre noire, ne pas entrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées lors de la période de retrait (PR) de 24 heures. Pour le semis direct des oignons verts en terre noire et les poireaux transplantés en terre noire, ne pas entrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées lors de la période de retrait (PR) de 4 jours pour le dépistage, 7 jours pour l'ajustement manuel de l'irrigation, et 15 jours pour le désherbage à la main. Pour les échalotes à bulbes secs en terre noire et de l'ail en terre noire, ne pas entrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées lors de la période de retrait (PR) de 5 heures pour le dépistage ou l'éclaircissage des échalotes à bulbes secs ou de l'ail.
8. N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des secteurs habités ou des secteurs d'activité humaine où se trouvent des maisons, des chalets, des écoles, des zones récréatives, etc. est minimal. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'une inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.
9. Il est recommandé que ce produit ne soit pas appliqué d'une façon qui va toucher les travailleurs ou autres personnes soit directement ou via une dérive. Seules les personnes portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisées à pénétrer dans le site traité pendant l'application.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administer un traitement symptomatique.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

## **ENTREPOSAGE**

Ne pas contaminer l'eau ou les aliments pour les humains ou les animaux lors de l'entreposage du produit.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** gèle aux environs de -9°C et est stable sous des conditions de gel et de dégel. Si ce produit a été entreposé lorsque des températures glaciales sont survenues, bien agiter ou mélanger les composantes du contenant avant l'emploi.

## ÉLIMINATION / DÉCONTAMINATION

### Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

BANVEL et MARKSMAN sont des marques déposées de BASF Corporation et PURSUIT est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., tous utilisées avec permission par BASF Canada Inc.

<sup>MD</sup>Sauf indication contraire, produits énumérés sont des marques déposées par leurs fabricants respectifs.